
REGLEMENT

Randonnée « Les Bruits de Nuit »

Edition 2025

Art 1 : Présentation

La « randonnée les Bruits de la Nuit » est une marche caritative, organisée par la section Gymnastique Volontaire, dans le cadre du Téléthon de la ville de Bondoufle, le vendredi 5 décembre 2025, au profit de l'AMF Téléthon qui est une association de malades et de parents de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes. Ses militants ont un objectif prioritaire : Vaincre la maladie.

Art 2 : Randonnée

La « randonnée les Bruits de la Nuit » est une marche à pied de 6,85 km, non-chronométrée, non-classée, et non-compétitive, qui a pour but de faire découvrir Bondoufle autrement, avec les bruits de la nuit.

Horaire de départ de la randonnée : 18H30 pour le 1^{er} groupe, durée d'environ 2h00, groupe de 20 personnes maximum accompagné de 2 encadrants.

Accueil à partir de 18h00 à la salle des fêtes de Bondoufle, Rue de Villeroy.

Le port d'un gilet de signalisation est fortement conseillé, un gilet pourra être prêté pour la randonnée.

Vous pouvez vous munir d'un éclairage de type frontal ou lampe torche pour la randonnée.

Art 3 : Conditions de participation

La participation à la marche de 6,85 km est conditionnée par l'acceptation des points suivants :

- Vous reconnaissez en vous inscrivant à être physiquement apte à participer à la marche du vendredi 5 décembre 2025 à Bondoufle et à vous engager à participer sous votre propre et entière responsabilité en fonction de vos moyens physiques.
- Vous dégagez les organisateurs de toute responsabilité en cas de problème survenant avant, pendant et après l'épreuve. Vous déclarez participer sous votre entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas d'accident.
- Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- Il vous est demandé de prévenir les accompagnateurs de votre groupe si vous souhaitez quitter la randonnée avant la fin de celle-ci.

Art 4 : Inscriptions en amont ou sur place

Tarif : 3 euros minimum par participant. Enfant gratuit pour les moins de 12 ans. Dons possibles sur place.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet de la ville de Bondoufle ou en mairie auprès du service des sports aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00.

L'inscription à La « randonnée les Bruits de la Nuit » vaut adhésion expresse au présent règlement.

Art 5 : Collation offerte par le Téléthon de la ville et la Gymnastique Volontaire

Une boisson chaude vous sera offerte avant le départ de la randonnée

Une petite collation vous sera proposée à votre retour pour reprendre des forces.

Article 6 : Sécurité

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le parcours de la randonnée.

Art 7 : Droit d'image

Droit à l'image et publication : les participants à La « randonnée les Bruits de la Nuit » autorisent la ville de Bondoufle à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou recours.

Art 8 : Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à prévenir les accompagnateurs de son groupe s'il souhaite quitter la randonnée avant la fin de celle-ci.

Art 9 : Annulation

En cas d'annulation de la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué sauf directives gouvernementales.